

MÉM

2022

DÉCHETS



LES DÉCHETS EN BREF : PRODUCTION ET GESTION

19 millions de tonnes (Mt) en 2019 de déchets dans les Hauts-de-France

DÉCHETS DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES (DAE)

Le producteur est responsable de la gestion de ses déchets (collectes privées, déchèteries privées...) jusqu'à leur valorisation ou élimination finale.

AGRICULTURE



**3 200 t de déchets collectés
par Adivalor**

2 130 700 ha de surfaces agricoles

MEL : 1,3% de la surface agricole utile régionale

38 550 exploitations

MEL : 3,5% des exploitations régionales



INDUSTRIE

1,1 Mt déchets émis

25 600 établissements

MEL : 18% des établissements régionaux



CONSTRUCTION ET BTP

12 Mt déchets émis

40 765 établissements

MEL : 20% des établissements régionaux



AUTRES ACTIVITÉS

3,3 Mt déchets émis

366 200 établissements

MEL : 24% des établissements régionaux

DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (DMA)

Pris en charge par le service public : la Métropole Européenne de Lille (MEL) assure la collecte, le traitement, le tri, la valorisation et l'élimination des DMA via des prestataires sous contrat.



MÉNAGES

3,6 Mt déchets émis
2 561 265 ménages

soit 1/5^{ème} des déchets régionaux

ZOOM MEL

419 600 t de déchets collectés
515 500 ménages

LES ASSIMILÉS* (MEL)

64 490 t de déchets collectés
(commerces, artisanat et administration)

* déchets produits par les acteurs économiques et les administrations dont les quantités et les caractéristiques sont identiques aux déchets des foyers et permettent de les collecter sans sujétions techniques particulières.

167 440 t de DMA*
font l'objet d'un dépôt en déchèterie

Source : RAPQ 2020.

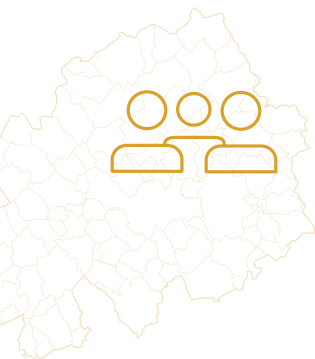
FOCUS Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) depuis 2013, basée sur le principe « pollueur-payeur » : les personnes responsables de la mise sur le marché français de certains produits, sont responsables de l'ensemble du cycle de vie de ces produits, depuis leur conception jusqu'à leur fin de vie. La REP transfère tout ou partie des coûts de gestion des déchets vers les producteurs.

Exemples de REP : emballages ménagers, piles, équipements électriques/électroniques, pneus, ameublement, produits chimiques, médicaments, sports/loisirs, jeux/jouets, bâtiments...

Des REP à venir : textiles sanitaires et gommes à mâcher (2024), emballages industriels et commerciaux (2025)...



LES CARACTÉRISTIQUES DE LA MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE



1 179 050 habitants
répartis dans **95 communes**

Source : Insee 2019.

1 755 habitants/km²

106 habitants/km² en France

Source : Insee 2019.

564 240 logements



52%
maisons
individuelles



47%
habitat
collectif

Les 1% restant correspondent aux logements dits « atypiques » selon la définition de l'Insee.

2,1 personnes/logement

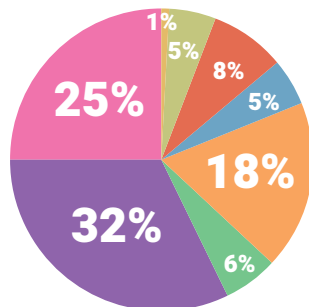
1,8 personne/logement en France

Source : Insee 2019. Traitement : ADULM.

101 700 établissements

Source : Insee 2020 répertoire des entreprises et établissements.

agriculture	commerce
industrie	hébergement restauration
construction	services aux entreprises
transport et entreposage	services à la personne



À savoir : l'établissement est une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'unité légale (l'entreprise)



651 600 t de déchets ménagers et assimilés (DMA)
556 kg/habitant

Sources : MEL ; RAPQ 2020.



Aix-Marseille-Provence :

1 193 000 t
628 kg/habitant
 (1 898 560 habitants)

Source : Rapport annuel 2020.



Grand Lyon :

560 200 t
404 kg/habitant
 (1 411 600 habitants)

Source : Rapport annuel 2020.

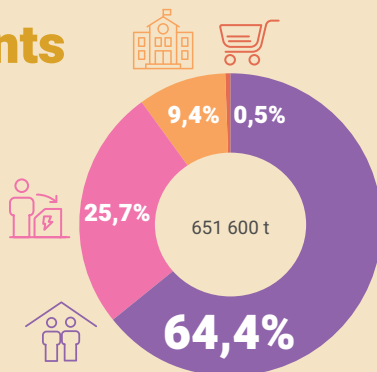


100% des habitants
+ 40% des établissements

sont couverts par la collecte
de déchets de la MEL

Sources : ACOSS ; MEL 2021.

- ménages
- déchèteries et encombrants
- municipalités et administrations
- activités commerciales et artisanales



74% de recyclage des déchets ménagers
41 000 t de CO₂ évitées

En France :

72%

Source : Citeo 2021.

LES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS : UNE COLLECTE ET UNE GESTION DIFFÉRENCIÉE

DIFFÉRENTS MODES DE COLLECTE



porte-à-porte



points d'apport volontaire
(PAV)



déchèteries



collecte par prise
de rendez-vous

419 600 t de déchets ménagers collectés



288 560 t
ordures
ménagères
68% de la collecte



Incineration et
valorisation énergétique
Installations de stockage



98 600 t
déchets
recyclables
23% de la collecte



Tri par type de matériaux
et revente à des entreprises
de recyclage



32 440 t
biodéchets et
déchets verts
8% de la collecte



Valorisation organique
compostage
ou méthanisation



© Voix du Nord



158 790 t
d'objets divers
déposés en
déchèterie



Tri et valorisation
par prestataires privés,
Filière REP-Eco organisme



8 650 t
encombrants



Tri et valorisation
par prestataires privés,
Filière REP-Eco organisme



Autres déchets :
dangereux pour la santé et l'environnement



4 800 t de
petits équipements
électriques
électroniques (DEEE)

piles, ampoules, matériels informatiques,
outils de bricolage, électroménager...



Filières REP-Eco
organismes, traitement
dans des installations
classées



1 160 t
déchets diffus
spécifiques (DDS)

déchets ménagers, produits chimiques



Filières REP-Eco
organismes, traitement
dans des installations
classées

LES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS : DE LEUR PRODUCTION À LEUR ÉLIMINATION

consommation

produits
de consommation
(réemploi)

production
de déchets



771 120 bacs et poubelles
9 795 840 sacs

distribués en 2020, tout type de collecte confondu



7 180 composteurs individuels

distribués entre 2019 et 2022



90 composteurs collectifs

installés entre 2019 et 2022



13 déchèteries fixes
26 déchèteries mobiles



810 points d'apport volontaire

installés fin 2020

550 enterrés/260 aériens

Objectif : **1 000 points d'apport volontaire** fin 2022

550 enterrés/450 aériens

collecte

traitement

**valorisation
et élimination**



**33 000 t
enfouies**

5% des déchets collectés



**352 730 t
valorisées
énergétiquement
par incinération**

54% des déchets collectés



**96 000 t
traitées en
centre de tri**

15% des déchets collectés



**65 120 t
valorisées
organiquement
par méthanisation**

10% des déchets collectés

LES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS : LES ÉQUIPEMENTS POUR LE TRI ET LA VALORISATION



2 centres de tri des emballages ménagers et papiers

Exploitation par Trisélec (Société publique locale)

Halluin et Lille-Loos, 445 salariés dont 250 en parcours d'insertion (2020)



96 000 tonnes de déchets réceptionnés en 2020

74% valorisation globale

capacité de traitement maximale de 160 000 t



1 centre de valorisation énergétique (CVE)

Exploitation par COVALYS

352 730 t d'ordures ménagères résiduelles

pour produire de l'énergie thermique + électrique

178 GW de production d'électricité

21% d'autoconsommation

+ 79% de vente à Réseau de Transport d'Électricité (RTE)

Alimentation des réseaux d'énergie de Lille (Résonor) et Roubaix (R Energie)

À partir de 2021, 35 000 logements en énergie thermique /

20 000 en énergie électrique



1 centre de valorisation organique (CVO)

Exploitation par SEQUOIA

65 120 t de biodéchets

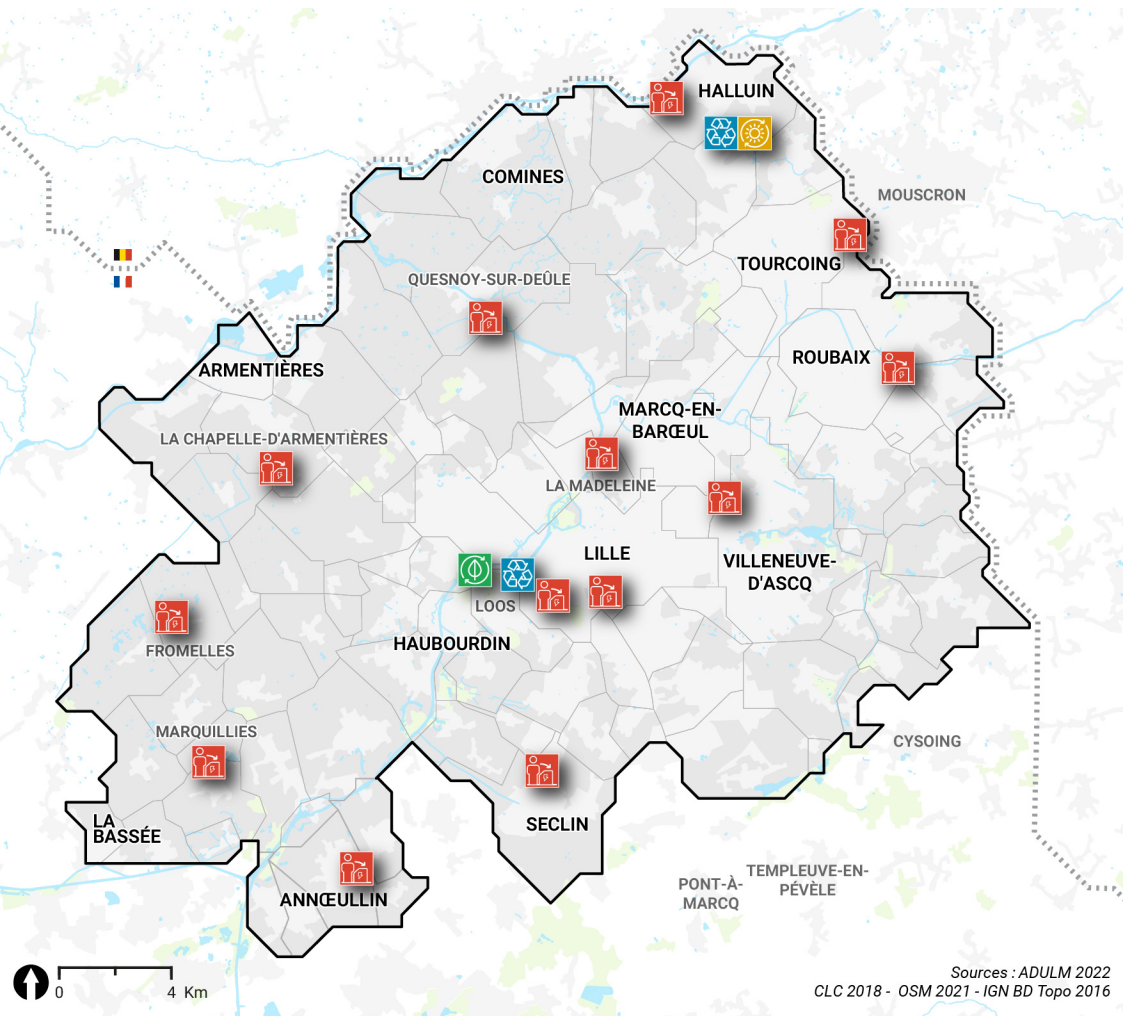
pour produire du compost et du biométhane

2 600 t de compost





3 100 Mwh injectés dans le réseau de gaz naturel




LES ÉQUIPEMENTS MÉTROPOLITAINS

Source : ADULM 2022.



Sources : ADULM 2022
CLC 2018 - OSM 2021 - IGN BD Topo 2016

-  Centre de valorisation énergétique
-  Centre de valorisation organique
-  Déchèterie (fixe)
-  Centre de tri des déchets ménagers

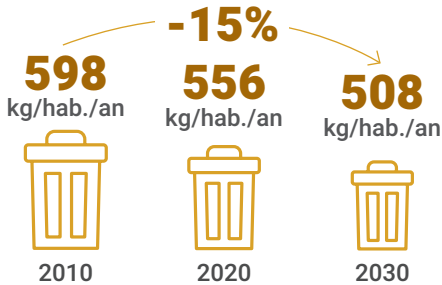
-  Frontière France/Belgique
-  Métropole Européenne de Lille (MEL)
-  Limite commune

VERS LA RÉDUCTION DES DÉCHETS : LES OBJECTIFS DE LA MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE



UN OBJECTIF DE RÉDUCTION ENTRE 2010 ET 2030*

-90 kg/hab./an



* objectif fixé par le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)



HORIZON 2030*

-50% biodéchets + emballages recyclables
dans les bacs à ordures ménagères résiduelles (OMR)

60% déchets valorisés ou réutilisés

-37% émissions de GES pour la compétence déchets

Simplification des modes de collecte pour les métropolitains

* principaux objectifs à horizon 2030 fixés par le Schéma Directeur des Déchets Ménagers et Assimilés (SDDMA)

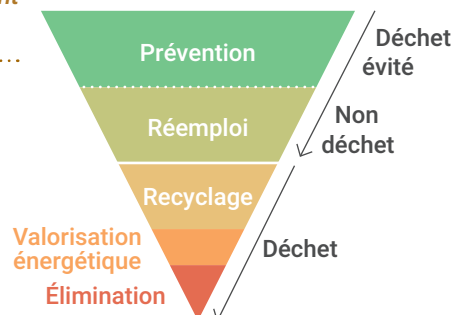


La prévention c'est quoi ?

Des actions et des mesures prises en amont pour faciliter l'atteinte des objectifs.

Un enjeu à plusieurs niveaux

- 1** Environnemental : limiter l'extraction des ressources
- 2** Économique : réduire le coût du traitement des déchets
- 3** Social : création d'emploi notamment en insertion





DOCUMENTS STRATÉGIQUES DE LA MEL



Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

- objectif : coordonner l'ensemble des actions de réduction des quantités de DMA mises en œuvre par les différents acteurs du territoire afin d'atteindre les objectifs fixés.
- obligatoire depuis 2012, faisant l'objet d'un bilan annuel et d'une réévaluation a minima tous les 6 ans. Premier programme 2017/2021 en cours de révision.



Schéma Directeur des Déchets Ménagers et Assimilés (SDDMA) 2021-2030

4 axes :

- réduction de la quantité de déchets ;
- optimisation du tri ;
- amélioration du service aux habitants dans un espace public de qualité ;
- optimisation des tris à la source.

en cohérence avec

Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) 2050

Contribution de la compétence déchets à réduire des GES et de la consommation d'énergie.

Stratégie Économie circulaire 2021-2030

Renforcer les dynamiques d'innovation et de coopération pour la création d'emplois locaux :

- mieux concevoir et produire ;
- moins gaspiller et prolonger la durée de vie ;
- maximiser le recyclage de qualité des déchets finaux.

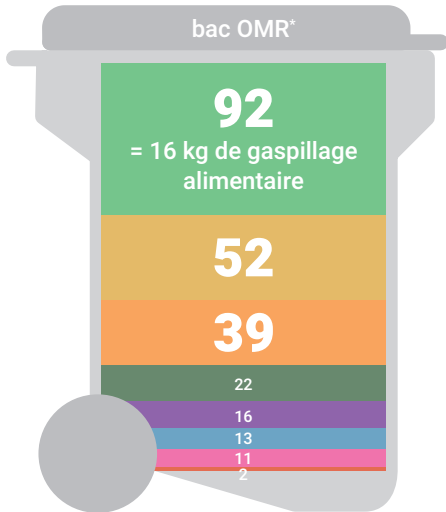
Projet Alimentaire Territorial

Co-construire une métropole alimentaire durable, conviviale et solidaire (lutte contre le gaspillage alimentaire, redistribution des invendus, recyclage des biodéchets).

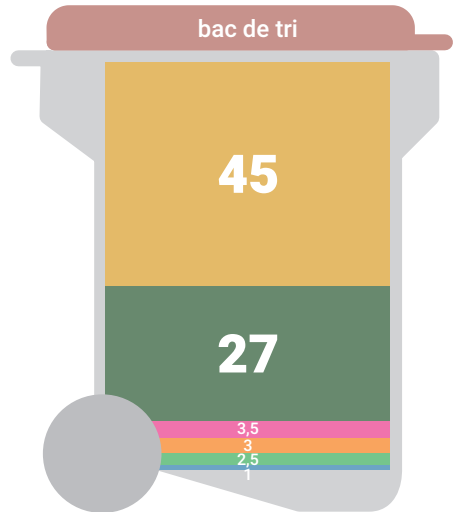
VERS LA RÉDUCTION DES DÉCHETS : LES PISTES DE SOLUTIONS

CONTENU ACTUEL DES POUBELLES COLLECTÉES

246 kg/hab./an



83 kg/hab./an



- déchets compostables
- déchets recyclables
- autres emballages
- verre recyclable
- textiles sanitaires
- autres valorisables

- déchets résiduels
 - déchets dangereux
- Source : campagne de caractérisation MEL 2021.



Si on respectait les règles de tri ?

2/3 du contenu de la poubelle OMR pourraient être évités par des actions de réduction des déchets (gaspillage alimentaire...) ou faire l'objet d'un recyclage par un meilleur tri (déchets valorisables)

ÉVOLUTION DES CONSIGNES DE TRI

2022

2023

2024

janvier :
**collecte séparée
du verre** ✓

**tri à la source de tous les
emballages ménagers
et des biodéchets** ✓

déploiement de PAV ✓
sur le territoire métropolitain



QUELLES ACTIONS QUOTIDIENNES POUR ÉVITER ET RÉDUIRE ?

Refuser



-13 kg/ménage/an



Refuser les sacs à usage unique :

-2 kg/hab./an

Réutiliser Recycler

Donner ses vêtements :

-2 kg/hab./an

Composter

-40 kg/hab./an



Réduire

Choisir des produits
avec moins d'emballages : **-25**

Préférer les grands formats : **-14**

Boire de l'eau du robinet : **-3**

Acheter en vrac : **-2**

Acheter des écorecharges : **-1**

kg/hab./an

L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE LIÉE AUX DÉCHETS



2 500 emplois salariés privés sur le territoire de la MEL

dans les activités liées à la gestion des déchets

0,6% de l'emploi salarié du territoire

24% de l'emploi salarié régional lié aux déchets



+ 9% en 10 ans

Source : ACOSS chiffres 2021. Champ : Activités marchandes privées. Traitement : ADULM 2022.

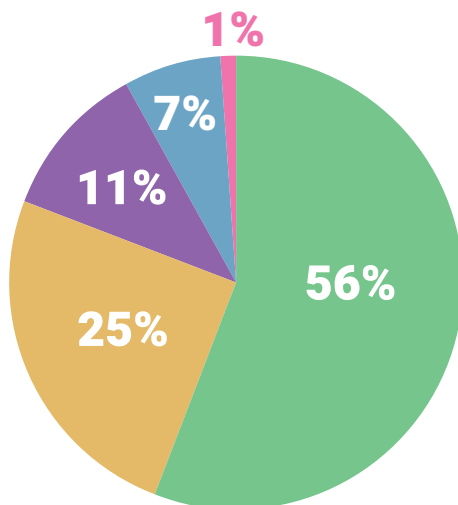
EMPLOI SALARIÉ PRIVÉ DANS LE SECTEUR DES DÉCHETS, RÉPARTITION PAR ACTIVITÉ

Source : ACOSS (2021).

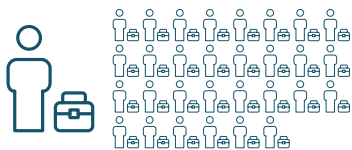
Champ : Activités marchandes privées.

Traitement : ADULM 2022.

- collecte des déchets non dangereux
- récupération de déchets triés
- traitement et élimination des déchets non dangereux
- dépollution et autres services de gestion des déchets
- traitement et élimination des déchets dangereux



Pour 10 000 t traitées :



31 emplois
dans le tri des collectes
sélectives publiques



3 emplois
dans l'incinération



3 emplois
dans le compostage



1 emploi
dans l'enfouissement

Source : Conseil de développement MEL.



© fédération des EPL



© MEL

VERS L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

LE RÉEMPLOI



Donner une seconde vie

aux produits pour qu'ils ne deviennent pas des déchets

720 t d'objets et matériaux collectés dans les déchèteries de la MEL en 2021



Des locaux réemploi dans les

13 déchèteries de la MEL valorisant + de 2/3 des produits déposés

2 prestataires sous contrat avec la MEL : Vit'insér et Trisélec
Intégrés dans l'Économie Sociale et Solidaire (ESS)
avec l'emploi de personnel en insertion

LA RÉPARATION



33 Repair Cafés

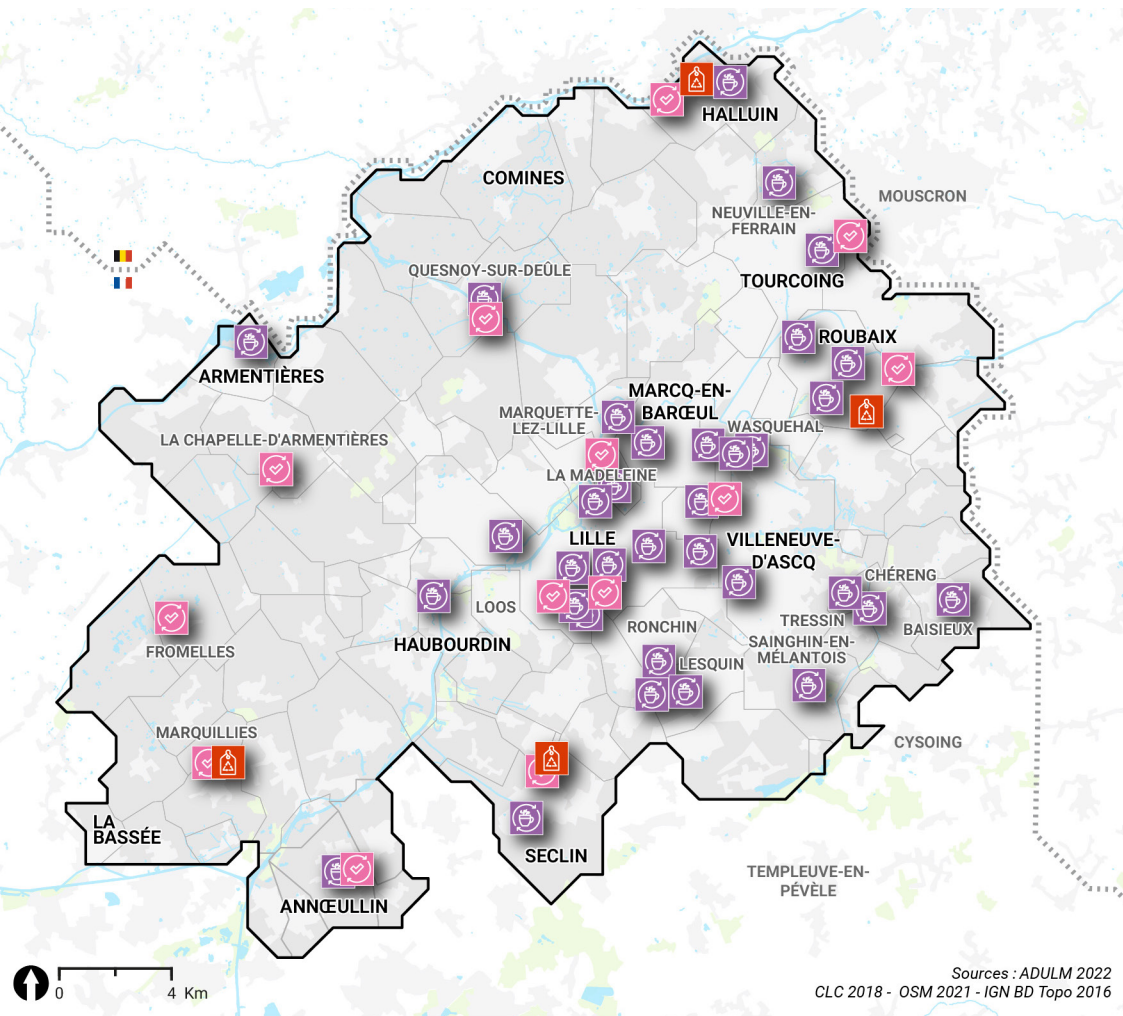
gérés par des associations et bénévoles :

- réparation gratuite d'objets en mauvais état avec matériel à disposition ;
- transmission de savoir, acquisition de réflexes en matière de réparation.




Objets réparés	En 2019	En 2021
	64%	49%
Déchets évités	3 101 kg	1 345 kg




LES ÉQUIPEMENTS ET STRUCTURES DU RÉEMPLOI

Sources : MEL 2022 ; ADULM 2022.



Sources : ADULM 2022
CLC 2018 - OSM 2021 - IGN BD Topo 2016

-  Zone de réemploi
-  Repair Café
-  Ressourcerie

-  Frontière France/Belgique
-  Métropole Européenne de Lille (MEL)
-  Limite commune



L'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole

+33 (0)3 20 63 33 50 / agence@adu-lille-metropole.org
Centre Europe Azur / 323 Avenue du Président Hoover / 59000 Lille

    adu-lille-metropole.org

Contact : **Pôle Développement et coopérations**